

Il écrit lui-même tous ses actes. Sa calligraphie est agréable à l'œil et ne ressemble à aucune autre. Certaines de ses majuscules ont une forme absolument originale et elles seraient impossibles à deviner sans le contexte.

En référant à notre liste des *Colons de Montréal de 1642 à 1667*, parue dans ces mémoires en 1913, on trouvera quelques notes sur chacune des personnes qui figurent dans les actes ci-après énumérés.

Dernier détail: nous prévenons le lecteur que ce sont les intitulés inscrits sur chaque pièce que nous reproduisons, presque exclusivement; ils diffèrent assez souvent de ceux qu'on trouve dans l'inventaire et le registre du tabellionage préparés par Basset ou qui sont cités par quelques historiens.

1648.

- 1 [DE SAINT-PÈRE] 1648, 4 JANVIER.—Contrat de concession de terre fait par Monsieur de Maisonneuve Gouverneur dud. Montréal. Au profit de Pierre Gadoys père.

*Signe:* Paul de Chomedey.

*En suite:* Acceptation de la dite concession par P. Gadoys en présence de M. de Saint-Père.

*Signent:* Paul de Chomedey, P. Gadoys, César Léger, L. Goudeau, J. de St. Père.

*Nota:* Cette pièce est entièrement écrite par M. de Maisonneuve. Le tabellion n'a fait que signer. Sur cette concession, voir *Les premières concessions . . . à Montréal . . .* Mem. Soc. Roy., 1914, p. 216 et seq. Pour détails sur les personnes mentionnées ci-dessus et dans les actes suivants, voir *Mem. de la Soc. Roy., 1913. Les colons de Montréal, etc.*, années 1642 à 1657.

- 2 [DE SAINT-PÈRE] 1648, 2 MAI.—Quittance générale et respective de part et d'autre, entre P. Gadoys et César Léger.

*Signent:* P. Gadoys, César Léger, S. Richôme, Challes Moine, L. Clausse, J. de Saint-Père.

*Nota:* L'écriture est de M. de Maisonneuve, bien que l'acte débute ainsi: Pardevant moi, J. de St. Père, commis au greffe et tabellionage de Montréal, etc. On remarquera que le fondateur de la famille Le Moyne de Longueuil signe: *Challes Moine*, et le sergent major de la ville: *L. Clausse*. C'est la seule fois que ces deux personnages signent ainsi. Dans cette pièce, César Léger, qui avait épousé Roberte Gadois et dont le mariage fut annulé, se désiste ainsi que son ex-beau-père des droits, privilèges, etc., résultant des conventions arrêtées dans le contrat de mariage. M. Hubert Larue et après lui M. J. E. Roy ont, à tort, attribué cet acte à M. Closse et avancé que c'était le premier acte notarié de Montréal.

- 3 [DE SAINT-PÈRE] 1648, 18 NOVEMBRE.—Contrat de mariage entre François Godé et Françoise Bugon.

*Signent:* F. Goddé, N. G. avec paraphe, Françoise Bugon, P. Gadoys, Paul de Chomedey, J. Pouppé, Gilbert Barbier, César Léger, J. de Saint-Père.